

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION LOCALE DE CONTRÔLE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE EN VUE DE
L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
INSTITUÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE PARIS
TENUE LE 23 MARS 2022
CHEZ LE ROUTEUR KOBA**

Étaient présents à cette réunion :

- Madame Emmanuelle PROUST, première vice-présidente au tribunal judiciaire de Paris, présidente titulaire ;
- Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre ;
- Madame Katia AYADI, adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre ;
- Monsieur Laurent ISSERTE, cadre à La Poste, membre ;
- Monsieur Dimitri ROUGÉ, collaborateur du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire.

La réunion commence le mercredi 23 mars 2022 à 15 heures.

• **Remise des documents de propagande électorale à la commission locale de contrôle** :

Conformité

Les services de la préfecture ont constaté la conformité des bulletins de vote de tous les candidats aux caractéristiques techniques fixées par les dispositions réglementaires et conforme au BAT validé par le BEEP en vigueur et la conformité des déclarations de 6 candidats aux modèles approuvés par la commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle.

Quantité

La commission locale de contrôle constate que les quantités de bulletins de vote livrées sur le site de la société Koba permettent d'adresser un bulletin de vote à chaque électeur de Paris et d'adresser aux mairies les bulletins de vote en quantité au moins égale au nombre d'électeurs inscrits.

Les quantités de déclarations des candidats sont en nombre insuffisantes pour adresser une déclaration de chaque candidat à chaque électeur.

UP Li AD

Est annexé au présent procès-verbal le tableau des quantités de bulletins de vote et de déclarations des candidats livrés sur le site de la société Koba.

La commission fait les observations suivantes :

Pour la candidate Nathalie ARTHAUD :

105 091 circulaires doivent être ajoutées pour parvenir à la quantité attendue par la commission.

Pour le candidat Fabien ROUSSEL :

76 091 circulaires doivent être ajoutées pour parvenir à la quantité attendue par la commission.

Pour le candidat Emmanuel MACRON :

69 091 circulaires doivent être ajoutées pour parvenir à la quantité attendue par la commission.

Pour le candidat Eric ZEMMOUR :

105 591 circulaires doivent être ajoutées pour parvenir à la quantité attendue par la commission.

Pour la candidate Anne HIDALGO :

91 circulaires doivent être ajoutées pour parvenir à la quantité attendue par la commission.

Pour le candidat Yannick JADOT :

La commission relève que le document présenté par Monsieur JADOT ne mentionne pas le RCS de l'imprimeur. La commission met en délibéré sa décision sur la validation de la circulaire au 24 mars 2022, celle-ci fera l'objet d'un autre PV complémentaire.

Pour le candidat Nicolas DUPONT-AIGNAN :

105 591 circulaires doivent être ajoutées pour parvenir à la quantité attendue par la commission

La séance est levée à 18H15.

CP Li A

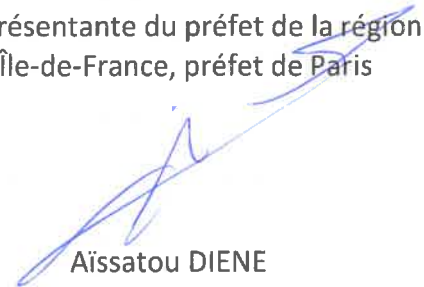
Fait à Paris, le 23 mars 2022

La présidente titulaire



Emmanuelle PROUST

La représentante du préfet de la région
d'Île-de-France, préfet de Paris



Aïssatou DIENE

Le représentant du directeur
de La Poste Courrier de Paris



Laurent ISSERTE

Le secrétaire



Dimitri ROUGÉ

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DES 10 avril et 24 avril 2022 - 1^{er} TOUR

PARIS

Contrôle livraisons de la propagande électorale

1 498 091 électeurs (majoration de 5% comprise)

Candidat	Circulaires			Bulletins de vote	
	Conformité	Quantités attendues	Quantités livrées	Quantités livrées	
				Mise sous pli	Bureaux de vote
Madame Nathalie ARTHAUD	CONFORME	1 498 091	1 393 000	CONFORME	1 555 000
Monsieur Fabien ROUSSEL	CONFORME	1 498 091	1 422 000	CONFORME	1 555 000
Monsieur Emmanuel MACRON	CONFORME	1 498 091	1 429 000	CONFORME	1 555 000
Monsieur Jean LASSALLE	NON RECU	1 498 091	NON RECU	CONFORME	1 555 000
Madame Marine LE PEN	EN ATTENTE VALIDATION CNCCEP	1 498 091	EN ATTENTE VALIDATION CNCCEP	CONFORME	1 555 000
Monsieur Eric ZEMMOUR	CONFORME	1 498 091	1 392 500	CONFORME	1 555 000
Monsieur Jean-Luc MELENCHON	NON RECU	1 498 091	NON RECU	CONFORME	1 555 000
Madame Anne HIDALGO	CONFORME	1 498 091	1 498 000	CONFORME	1 555 000
Monsieur Yannick JADOT	CONFORME	1 498 091	1 448 000	CONFORME	1 555 000
Madame Valérie PECRESSE	NON RECU	1 498 091	NON RECU	CONFORME	1 555 000
Monsieur Philippe POUTOU	NON RECU	1 498 091	NON RECU	CONFORME	1 555 000
Monsieur DUPONT-AIGNAN	CONFORME	1 498 091	1 392 500	CONFORME	1 555 000

Mise à jour du 23 mars 2022

Pas de machine à voter